

# Direction et fonctionnement de l'école

## Le SNUipp-FSU et le Sgen-Cfdt consultant

### **Les évolutions depuis 1998**

*Extension du régime des décharges aux écoles de 5 classes. À la rentrée 2005, l'ensemble des directions d'écoles de 5 classes bénéficiera d'un quart de décharge.*

*Depuis le 1er janvier 2003, tous les directeurs d'école, quel que soit le nombre de classes de l'école qu'ils dirigent, perçoivent la même indemnité de sujétions spéciales (ISS) de 925,44 par an. Au total, sur deux ans, le montant moyen de l'ISS a doublé et presque triplé pour les directeurs d'école de 1 à 4 classes.*

*Les conditions d'accès à l'emploi de directeur d'école ont été assouplies.*

Depuis 5 ans, le conflit de la direction d'école perdure. Une première négociation menée en 2001 a échoué. Elle s'est néanmoins traduite par un assouplissement des conditions d'accès aux fonctions de direction, par l'engagement de généraliser l'attribution d'une journée de décharge pour les écoles de 5 classes et par l'augmentation de l'indemnité de sujétion spéciale rendue uniforme.

La grève administrative, les semaines sans direction, les journées d'action se sont poursuivies.

En septembre 2004, le SNUipp, le SGEN et le SE ont à nouveau interpellé le ministère pour demander l'ouverture de négociations. Reconnaisant la gêne provoquée par la grève administrative, celui-ci a souhaité: "vouloir mettre fin au conflit qui dure depuis plusieurs années, que les directeurs soient mieux reconnus, avec les difficultés qui sont les leurs". Une semaine d'action "l'école aux abonnés absents" a été organisée. Deux réunions ont eu lieu au ministère les 3 février et 4 mars. Le ministère a présenté plusieurs propositions (lire encadré): fin de l'attribution de décharges pour les écoles à 5 classes

(24 départements concernés), mesures financières et groupes de travail... Si les toutes dernières propositions témoignent d'un "bougé" (augmentation de l'enveloppe de 8 à 12 millions d'euros, indemnités réévaluées et étendues à tous), le ministère se refuse toujours à aborder l'extension de l'attribution de décharges aux écoles.

Il a précisé qu'il n'irait pas au-delà en matière financière et qu'il liait l'attribution de ces mesures à l'arrêt de la grève administrative.

Dans ces propositions, nos deux organisations ne trouvent pas de réponse satisfaisante, notamment en matière de temps, à leurs attentes. Le ministère invite à une nouvelle réunion début avril. Pour préparer la nouvelle réunion que convoque le Ministère, le SNUipp et le SGEN ont décidé de consulter ensemble les enseignants des écoles sur les mesures présentées par le ministère et sur les suites à donner à l'action. Le SE ne s'est pas associé à cette initiative.

Directeurs-trices, Adjointes-es, individuellement ou collectivement, nous vous invitons à participer à cette consultation.

# CONSULTATION

## 1. Les propositions ministérielles

### **Les décharges**

Le ministère s'engage à ce qu'à la rentrée 2005 l'ensemble des directions d'écoles de cinq classes bénéficient d'un quart de décharge. Il s'agit de la suite de l'engagement ministériel de 2001.

### **Groupe de travail**

Le ministère annonce la tenue d'un groupe de travail sur les thèmes suivants:

- le métier de directeur d'école, quelles responsabilités, quelles missions ?
- Les relations du directeur d'école avec les collectivités locales.
- Les contraintes de la ruralité.
- La mise en place de la base élèves 1er degré et les modalités d'allègement des tâches administratives.
- La formation des directeurs

### **Les propositions indemnitaires**

#### **Majoration de l'indemnité de charges administratives**

Pour les directrices ou directeurs d'école, le ministère propose de revaloriser l'Indemnité de Sujétion Spéciale de 175 euros par an ( passage de 925 euros à 1100 euros ( en ZEP, cette revalorisation serait de 210 euros)

Estimez-vous cette proposition :

	réponse individuelle	réponse collective
Très satisfaisante		
satisfaisante		
Pas vraiment satisfaisante		
Pas du tout satisfaisante		

#### **Augmentation des bonifications indiciaires**

Pour les directrices ou directeurs d'école de 10 classes et plus, la bonification indiciaire serait revalorisée de 10 points (passant de 40 à 50 points, soit une majoration de 48 euros)

Estimez-vous cette proposition:

	réponse individuelle	réponse collective
Très satisfaisante		
satisfaisante		
Pas vraiment satisfaisante		
Pas du tout satisfaisante		

## 2. Appréciation d'ensemble:

**A ce point de l'évolution du dossier Direction et fonctionnement de l'école, au regard des actions menées et des revendications portées, pensez-vous que les propositions ministérielles**

	réponse individuelle	réponse collective
Répondent aux attentes		
sont acceptables		
sont insuffisantes		
sont inacceptables		

**Le ministère affirme qu'il conditionne l'application de ces propositions à l'arrêt de la grève administrative. Pensez-vous qu'il faille accepter ?**

**oui non**

## 3. Action syndicale

**Au vu de votre appréciation d'ensemble du dossier, pensez-vous qu'il faut poursuivre et développer la grève administrative ?**

**oui non**

**Quels seraient, selon vous, les points concernant la direction et le fonctionnement de l'école les plus urgents à traiter ?**

**Dans quelles actions êtes-vous prêts à vous engager ?**

**Vous pouvez répondre à cette enquête en renvoyant ce formulaire ou par internet en vous connectant sur l'un des deux sites du SNUipp ou du SGEN.**

**Répondre avant le 9 avril.**

Département : .....

Nb de classes: .....

école en grève administrative :  
oui non

**Réponse individuelle :**

Situation:

-directeur

-adjoint

-syndiqué

**Réponse collective :**

-Ecole.....

- Réunion, AG, .....

- nb de participants: .....

En cas de réponses différentes, indiquez le nombre de réponses dans le tableau.

**SNUipp-FSU**  
128, Bd Blanqui  
75013 Paris  
www.snuipp.fr

**Sgen-Cfdt**  
47/49 ave Simon-Bolivar  
75950 Paris Cedex 19  
www.sgen-cfdt.org